

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
747-11

QC 750100
1985

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1991-11

Amendement 1

Dispositifs à semiconducteurs

Onzième partie:

Spécification intermédiaire pour les
dispositifs discrets

Amendment 1

Semiconductor devices

Part 11:

Sectional specification for discrete devices

© CEI 1991 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue



Documents

Document Sharing Hub

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le Comité d'Études n° 47 de la CEI: Dispositifs à semiconducteurs.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
47(BC)1187	47(BC)1273

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 16

Tableau II

Remplacer le Sous-groupe B5 existant par le suivant:

Sous-groupe	Contrôle ou essai	Publication de la CEI	Détails et conditions
B5	Variations rapides de température:		
	a) <i>Bolliers avec cavité</i>		
	Variations rapides de température suivies de:	749, ch. III, par. 1.1	10 cycles
	· Essais électriques	Voir sous-groupes A2 et A3	Comme en A2 et A3
	· Etanchéité, détection des microfuites et	749, ch. III, 7.3 ou 7.4	A spécifier
	· Etanchéité, détection des fuites franches	68-2-17, essai Qc	A spécifier
	b) <i>Bolliers sans cavité et avec cavité à scellement époxyde</i>		
	Variations rapides de température, suivies de:	749, ch. III, 1.1	10 cycles
	· Examen visuel externe	747-10, 4.2.1.1	
	· Essai continu de chaleur humide	749, ch. III, 5B*	Sévérité 1, 24 h
	· Essais électriques	Voir sous-groupes A2 et A3	Comme en A2 et A3

* A l'avenir, sera remplacé par l'«essai continu fortement accéléré de chaleur humide» dès son approbation.